

24 Heures, 1.9.08

Courriers de lecteurs.

BON SCOLAIRE

Ecole privée, école de privilégiés

A propos de la lettre de lecteur de M. Jean Christophe Schwaab intitulée «Il n'y a pas d'école à «deux vitesses» (24 heures du 20 août 2008):

C'est avec des œillères du dogme «tout à l'Etat» que le député Jean Christophe Schwaab aborde la question du bon scolaire. Selon lui, «dans les pays où s'appliquent les mécanismes de la concurrence à l'éducation, les inégalités sociales se creusent», alors qu'il affirme quelques lignes plus tôt «que les écoles privées ne sont pas meilleures que les écoles publiques» Cherchez l'erreur!

S'il existe aujourd'hui une inégalité crasse dans notre société, c'est bien les conditions d'accès aux écoles privées. Seules des familles aisées peuvent l'offrir à leurs enfants ou alors de rares familles modestes qui se saignent financièrement jusqu'à l'os. Le bon scolaire permettrait de réparer cette injustice, évidemment en fixant des critères d'attribution relatifs à la situation financière des demandeurs. Est-ce au nom du «principe républicain fondamental» cher à la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon que va perdurer cette flagrante inégalité des chances d'accès à l'école privée? Rien ne justifie le fait que ce soit un privilège réservé à ceux qui en ont les moyens.

Je suis convaincu que l'école publique est performante et concurrentielle. Par conséquent, le risque de voir quantité d'élèves la désertir n'est pas objectif, comme le démontrent les expériences réalisées dans des pays scandinaves qui se retrouvent par ailleurs en tête d'études internationales comme PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). Il faudra bien un jour admettre qu'il est matériellement impossible de créer une école publique adaptée à chacun. Une diversification peut être profitable à tous.

Jérôme Christen, municipal, député,
Vevey